
ICANN73 | Forum virtuel de la communauté – Réunion conjointe : Conseil d'administration de l'ICANN et CPH
Mardi 8 mars 2022 – 12h30 à 14h00 AST

AARON JUMENEZ : Bonjour, bienvenue à la réunion conjointe entre le conseil d'administration et la chambre des parties contractantes. Veuillez noter que cette séance est enregistrée et qu'elle suit les normes de comportement attendues à l'ICANN.

L'interprétation de cette séance va inclure les 6 langues de l'ONU : arabe, chinois, français, russe, anglais et espagnol. Cliquez sur l'icône d'interprétation sur Zoom pour suivre la séance d'aujourd'hui.

À l'attention des panélistes, dites votre nom et la langue dans laquelle vous allez parler si c'est une autre langue que l'anglais. Avant d'intervenir, assurez-vous d'avoir sélectionné la langue dans laquelle vous allez parler dans le menu interprétation. Assurez-vous également de mettre en sourdine toutes vos notifications et autres dispositifs.

Cette discussion a lieu entre la CPH et le conseil d'administration, donc on ne prendra pas de question dans la salle. Toutefois les commentaires peuvent être faits sur le chat. Utilisez le menu déroulant dans la fenêtre du chat en faisant « répondre à tous les panélistes »

Pour voir la transcription en temps réel, cliquez sur « close captioning » dans la barre d'outils sur Zoom.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Pour assurer la transparence du modèle multipartite de l'ICANN, nous vous demandons de vous connecter aussi sur Zoom en utilisant votre nom complet, c'est-à-dire prénom et nom de famille. Si vous souhaitez changer votre nom pour accéder à ce webinaire, vous devez d'abord quitter la session Zoom.

Sur ce, je cède la parole au président du conseil d'administration, Maarten Botterman.

MAARTEN BOTTERMAN:

Merci. Merci à tous de nous accompagner ce soir, bienvenue à cette interaction entre la chambre des parties contractantes et le conseil d'administration. L'ICANN 73 est une grande opportunité pour nous, pour nous engager directement et parler avec la communauté. Et ce dialogue est réellement très important pour nous, pour jeter les bases d'un meilleur échange plutôt que d'un simple échange formel, surtout en cette période où on ne peut pas se voir face à face, comme c'est le cas lors des réunions ICANN, IGF, etc.

Donc nous attendons avec impatience ces échanges, ces discussions, pour explorer ensemble comment améliorer notre travail, mieux remplir la mission de l'ICANN. On peut toujours s'améliorer. Et on souhaite entre vos idées là-dessus et également répondre à vos questions.

Pour cette séance, je vais demander à Becky de bien vouloir modérer du côté du conseil d'administration, souhaiter la bienvenue à la CPH. Merci d'avance.

BECKY BURR:

Merci, Maarten, bienvenue à tous, bienvenue à cette réunion conjointe du conseil d'administration, troisième réunion conjointe pour le conseil d'administration.

Nous avons bien pris note de vos questions et nous attendons avec impatience cet échange.

Nous avons noté par le passé que nous essayons d'identifier la manière de faire en sorte de travailler et de communiquer de manière plus efficace et ce travail s'est poursuivi pendant la pandémie. Pour ma part, et je ne m'y attendais pas, en fait, grâce aux vidéos, aux appels et aux vidéoconférences, on a eu des discussions peut-être plus ouvertes qu'avant.

Donc le conseil d'administration réfléchit avec grand soin à la manière dont on peut maintenir cette communication ouverte et honnête alors que nos réunions hybrides vont reprendre.

Maintenant je crois que je vais vous céder la parole, Ashley, pour quelques remarques liminaires.

ASHLEY HEINEMAN:

Je suis présidente de la chambre des parties contractantes. Je suis très heureuse d'avoir l'opportunité d'échanger avec vous, merci des efforts faits pour faire de cet échange un échange plus productif, merci.

SAM DEMETRIOU: Je suis Sam, président des opérateurs de registre. Comme Ashley l'a dit, on attend avec impatience cet échange ouvert et on espère avoir un bon dialogue avec vous.

Petit commentaire pour répondre à quelque chose qui a été dit sur le chat, pour ceux qui ne l'ont pas vu, même si nous sommes sur un format webinaire de Zoom, les membres de la CPH qui sont participants et n'ont pas pu être promus panélistes auront la possibilité de demander à intervenir ou lever. Donc ne vous inquiétez pas, vous allez pouvoir de toute façon, participer à cette conversation.

Voilà, sur ce, je pense qu'on peut commencer.

BECKY BURR: Très bien. Je voulais vous dire que nous avons la chance, aujourd'hui, parce que Maarten l'a dit demain c'est la journée internationale des....

MAARTEN BOTTERMAN: Ça n'est que pour les membres du conseil d'administration, Becky, vous savez.

BECKY BURR: Écoutez, c'est une journée importante, donc, demain. La première question, c'était de savoir quelle était l'opinion du conseil d'administration par rapport à l'étude récemment commanditée par la Commission européenne sur l'utilisation malveillante du DNS. Je sais que Sarah et Jim, qui sont co-présidents du caucus sur l'utilisation

malveillante du DNS sont là, je vais leur demander de faire quelques remarques préliminaires pour lancer cette discussion.

JIM GALVIN:

Merci, Becky. Je vais intervenir d'abord pour dire merci de cette question. Je sais que l'étude de la Commission européenne est une question brûlante pour cette communauté, à la CPH et d'une manière générale dans la communauté de l'ICANN.

Donc du point de vue du conseil d'administration, je pense qu'il est important de dire, d'entrée de jeu, que ce rapport a été commandité par la Commission européenne avec une portée assez large, à savoir examiner l'abus du DNS de manière assez générale. Et, au début du rapport, il y a un exposé de ce qui, d'après eux, constitue l'abus du DNS, donc étude de tout ce qui rentre dans cette définition. Voilà ce qui est contenu dans le rapport.

En tout cas, même si ce rapport est là, et d'ailleurs une partie de cette question porte sur ce compte faire le conseil d'administration par rapport à ce rapport, il est important de dire que nous en avons donc connaissance, mais nous continuons de croire que c'est à la communauté de décider de ce qu'elle veut faire avec ce rapport.

La communauté, c'est celle qui doit voir si ce rapport s'inscrit dans la mission de l'ICANN et ce qu'elle souhaite retirer de ce rapport.

Nous savons qu'il y a beaucoup de discussions en cours au sein de la communauté, en particulier au sein de la CPH, par rapport à nos obligations, s'il en est. Et ça, ça peut être intéressant à la lumière de ce

rapport. Et, bien entendu, ces discussions devraient se poursuivre. Le conseil d'administration n'a pas d'opinion particulière sur cette question. Nous soutenons, bien entendu, certaines des idées contenues dans ce rapport, notamment par rapport au fait de reconnaître notre mission existante et ce que nous faisons, et nous attendons de voir ce que nous dit la communauté par rapport à ce qu'il reste à faire et ce qu'il y a d'intéressant pour nous dans ce rapport. Le conseil d'administration ne va pas répondre à cette étude.

Comme je l'ai dit au début, c'est à la communauté de décider ce qu'elle veut faire avec ce rapport. Et si elle souhaite utiliser ce rapport ou cette étude d'une manière ou d'une autre. C'est à la communauté, je le répète, de le décider.

BECKY BURR:

Goran, vous souhaitez ajouter quelque chose ? Pardon, Sarah.

SARAH DEUTSCH:

Merci. Jim ne l'a pas dit, nous avons un caucus sur l'abus du DNS au sein du conseil d'administration qui est constitué essentiellement des membres du conseil d'administration et qui a examiné cette étude. On en a parlé, bien entendu, et j'aimerais souligner auprès de ce groupe que d'après moi c'est quelque chose de sérieux à prendre en considération, parce que c'est une étude et en général c'est un signe avant-coureur d'un texte de loi ou d'une législation qui va arriver.

Donc le caucus du conseil d'administration souhaite parvenir à une compréhension commune quant à la définition de l'abus du DNS et on

va parler ensuite de solutions possibles qu'on envisage pour aborder la question de l'utilisation malveillante du DNS dans le cadre de notre mission limitée.

Mais, à ce stade, le conseil d'administration n'a qu'un rôle de supervision à jouer.

BECKY BURR: Merci. Donna, allez-y.

DONNA AUSTIN : Merci, Becky. Sarah, vous venez de dire que le conseil d'administration allait parvenir à une compréhension commune de ce que veut dire la définition de l'abus du DNS ou en tout cas le groupe de caucus va le faire. Est-ce que vous pourriez nous donner un peu plus de contexte, d'éléments d'informations par rapport à cela, à cette conversation ?
Merci.

SARAH DEUTSCH: Oui. Comme d'autres parties de la communauté, nous aussi on parle de l'utilisation malveillante du DNS, mais on le fait au niveau du conseil d'administration, on va essayer, à titre d'exercice, de parvenir à une compréhension commune et donc de voir quels sont les termes sur lesquels la communauté s'est mise d'accord, déjà, par rapport à la définition de l'abus du DNS. Il y a déjà des éléments sur lesquels la communauté s'est mise d'accord. Et ensuite, il y a des choses qui sont en dehors de la mission des statuts constitutifs de l'ICANN. Donc on va

créer des mesures ou des indicateurs pour définir ce qu'est l'utilisation malveillante du DNS mais d'abord, il faut voir ce qu'il y a au sein de la communauté.

Donc, j'insiste, on ne prétend pas appliquer notre définition de manière arbitraire, pas du tout.

BECKY BURR:

Merci, Sarah. Et, bien entendu, il faut voir ce qui relève et ce qui ne relève pas de la mission de l'ICANN. Ça, c'est important. Ashley, allez-y.

ASHLEY HEINEMAN:

Merci, Becky. Et merci de la réponse à notre question. Donc, du point de vue de la CPH nous avons parlé de ce rapport et je voulais vous donner un peu d'informations par rapport à notre point de vue sur cette étude.

Nous considérons qu'il y a énormément d'informations utiles dans ce rapport, énormément de détails qui nous intéressent. Mais sachez que nous avons quelques préoccupations par rapport à la définition qui est excessivement large. Tout ce qui est sur internet sera inclus dans cette définition et, malheureusement, cela empiète sur tout ce qu'il y a de bon dans ce rapport. Il y a différents acteurs qui sont pris en considération dans cette étude, opérateurs de registres, bureaux d'enregistrement, par rapport à la définition qui est donnée et, malheureusement, la définition sur laquelle on a beaucoup travaillé au sein de la communauté pour décider ce que devait constituer l'utilisation malveillante du DNS. Mais sachez que nous, à la CPH, nous souhaitons poursuivre notre travail sur l'abus du DNS, on va continuer à le faire au

sein de l'ICANN, nous considérons que c'est très important de reconnaître l'ICANN comme l'organe responsable de l'abus du DNS, en tout cas dans le contexte dans lequel on va fixer une définition, et nous ne prévoyons pas pour l'instant de répondre à cette étude, on va demander aux personnes qui sont à l'origine de cette étude de nous donner un peu plus de détails sur plusieurs éléments du rapport.

Mais en tout cas c'est une contribution intéressante. Et pour l'instant je m'en tiens là. En tout cas, merci de vos réponses. Merci.

BECKY BURR:

Merci, Ashley. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ? Je vois quelques commentaires dans le chat de Ruben et d'autres personnes qui parlent de la méthodologie. Ce sont des commentaires qui sont intéressants pour nous. Mais comme Ashley l'a bien dit, l'ICANN est l'endroit pour résoudre les problèmes liés au DNS qui relèvent de sa mission. Et nous devons nous assurer que nos explications sont claires.

MAARTEN BOTTERMAN:

Oui, je suis tout à fait d'accord avec cela et c'est vraiment là où l'ICANN peut faire quelque chose, dans tout ce qui relève de sa mission. Et donc, plutôt que de se limiter sur ce sur quoi nous devons nous focaliser, il serait mieux d'avoir une vision plus large et démontrer et laisser de manière très claire où nous devons agir.

Le rapport de la Commission européenne nous dit qu'il pense que nous n'agissons pas suffisamment vite, et donc nous devons faire en sorte

qu'ils ne se sentent pas obligés de sentir qu'ils doivent intervenir. Et donc nous devons agir pour que les choses soient faites.

BECKY BARR: Sam, s'il vous plait.

SAM DEMETRIOU: Merci beaucoup, Maarten. Je pense que vous avez très bien résumé les choses. Un des sujets de cette réunion c'est justement les priorités. Et je voulais me faire l'écho de ce qui a été dit par les différents membres de la chambre des parties contractantes. Nous essayons de poursuivre le travail que nous sommes en train de faire au sein de la communauté de l'ICANN pour faire avancer les choses. Nous voyons que les yeux du monde sont braqués sur ce que nous sommes en train de faire. Donc il faut poursuivre notre travail, dans les limites de la mission de l'ICANN, sachant qu'il y a d'autres acteurs dans l'écosystème, et tous les problèmes ne seront pas résolus par la communauté de l'ICANN, mais nous devons nous concentrer sur le travail que nous pouvons faire et sans perdre de vue le travail qui est fait en dehors de la communauté.

Nous sommes tout à fait conscients du besoin d'avoir des diffusions basées sur des données, sur des données factuelles, produire également des informations pour le monde par rapport au rythme d'avancement de notre travail.

Je pense que Goran a peut-être quelque chose à dire par rapport à cela.

GORAN MARBY : Peut-être que je dois vous montrer mon fond d'écran ?

NON IDENTIFIÉ : On en a entendu parler.

GORAN MARBY : Donnez-moi une minute, je vous montrerai. Vous pouvez faire autre chose pendant que je montre mon fond d'écran, sinon je vais me stresser.

BECKY BURR: Je vous rappelle de parler lentement pour que les interprètes puissent vous suivre.

Je pense que la photo parle mieux que les mots et donc on va voir le fond d'écran de Goran. Voilà.

GORAN MARBY : Je vais vous parler un petit peu de ce que c'est. Le rapport, c'est une étude commanditée par l'Union Européenne. Ils ne prennent pas la responsabilité eux-mêmes. Et donc si vous voyez mon fond d'écran, il reflète des informations qui ont été tirées du projet DAAR. Et donc nous avons décidé d'analyser l'abus du DNS par rapport à un moment donné sur le temps. Et donc nous avons étudié les noms de domaine, le nouveau nom de domaine et les noms de domaine anciens depuis le lancement du programme. Et nous avons collecté ces informations et

cela montre qu'il y a, certainement, un problème dont on ne cesse de parler.

Mais cela nous donne un panorama assez différent par rapport à ce qui est montré ailleurs. Pourquoi voyons-nous cette tendance que vous voyez sur mon fond d'écran ? Est-ce que les gens partent vers les plateformes et que cela est reflété dans les chiffres que nous voyons ? Ou bien est-ce que nos discussions avec la communauté ont eu des effets sur l'abus du DNS ? Je pense que ce sont des conversations qui doivent avoir lieu pour mieux comprendre les résultats.

J'ai pensé que c'était un fond d'écran intéressant, et c'est peut-être mon sens de l'humour qui est assez original.

BECKY BURR: Jim, vous avez la parole.

JIM GALVIN: Pour rebondir sur ce que Goran vient de dire, je ne l'ai pas dit encore dans ce forum, mais je l'ai dit ailleurs, et les commentaires de Goran par rapport aux données et l'importance des données sont importants. Il faut faire une différence pour savoir où sont les faits et où ils ne le sont pas. Il faut évaluer donc les données factuelles et pouvoir tirer des conclusions.

L'organisation ICANN, avec le projet DAAR et avec les données que Goran vient de vous montrer et qui seront publiées plus largement, ainsi

qu'avec le projet DNSTICR, l'organisation essaie de créer une source fiable de données.

Je sais que le CPH a travaillé de manière collaborative avec l'organisation pour présenter ces données et nous devons poursuivre cette collaboration tout en nous focalisant sur la construction d'une base de données qui puisse refléter un consensus de notre part par rapport à ce qu'est l'abus du DNS, pour savoir ensuite ce qui relève de la mission de l'ICANN et ce qui ne relève pas de cette mission.

BECKY BURR:

Merci. Je pense que c'est quelque chose d'intéressant.

GORAN MARBY :

J'ai oublié une chose. DNSTICR, ce projet a remporté un grand succès pendant la pandémie pour la lutte contre le covid, contre les abus du DNS. Nous avons ajouté des chaînes en ukrainien pour voir si nous pouvons trouver des choses, car nous essayons d'identifier des mauvais comportements partout.

Comme vous imaginez, nous faisons beaucoup de choses en temps réel en ce moment. Et je voulais ajouter cette information, le projet DNSTICR est quelque chose dont on doit être fiers.

BECKY BURR:

Merci, Goran.

Pendant l'atelier du conseil d'administration de cette semaine nous avons parlé beaucoup de cela, nous savons que les données ne dominant pas toujours les conversations mais l'ICANN souhaite collecter des faits, des données factuelles. Et nous allons poursuivre ce travail.

Je ne vois pas d'autres mains levées, nous devrions peut-être passer à la prochaine question qui concerne les priorités du conseil d'administration. Et les priorités des autres groupes de la communauté. Je vais demander à Matthew Shears, qui s'occupe de la planification stratégique et de la priorisation, je lui demanderai d'apporter une première réponse.

MAARTEN BOTTERMAN: Si vous me permettez, Becky, je pense que lorsqu'on parle de priorités le conseil d'administration les a regroupés en deux grands groupes. D'un côté les priorités opérationnelles, et donc c'est le travail que nous faisons pour soutenir la communauté et par rapport à ce travail qu'est-ce que nous pourrions améliorer pour améliorer ce soutien. Donc voilà cette première partie que je voulais préciser.

BECKY BURR: Matthew ?

MATTHEW SHEARS: Merci, Becky, merci Maarten. Alors, pendant les deux derniers ateliers, je vais parler de plusieurs aspects concernant la priorisation. Lors des

deux derniers ateliers, nous avons mis en place un processus de priorisation des activités du conseil. Et, comme toujours dans ce type de processus, comme la communauté le sait, ce processus nous a montré l'énorme quantité de travail que nous-mêmes et la communauté avons à faire. Et donc c'est un exercice très utile pour savoir où nous en sommes au niveau des ressources du conseil d'administration, savoir quelles sont les ressources qu'il faut déployer pour pouvoir réaliser ce travail.

Ce processus, nous espérons le finaliser dans les mois à venir, avant l'ICANN 73.

Et avant de passer la parole à Léon, je voudrais ajouter que nous avons suivi de manière très précise le travail qui est fait par les autres parties de la communauté en termes de priorisation. Le conseil d'administration va suivre ce travail pour voir comment il évolue et voir comment la communauté travaille ensemble pour prioriser le travail qu'il reste à faire pour ce qui est des recommandations qui ont été adoptées et voir quel est le processus d'apprentissage que l'on peut tirer à partir du cadre de priorisation qui sera développé.

Nous avons donc fait ce travail de priorisation tout en faisant attention au travail qui a été fait au niveau de la communauté et sachant qu'il y a ce projet d'élaboration de cadre de priorisation. Voilà, grosso modo, le travail qui a été fait.

Et maintenant je vais passer la parole à Léon qui va vous parler davantage de ce travail de priorisation.

LÉON SANCHEZ:

Merci. Les priorités opérationnelles sont des priorités différentes qui doivent faire en sorte que le conseil d'administration puisse travailler de manière plus efficiente.

Nous avons divisé ces domaines d'intervention en 5 domaines clefs. Nous les appelons des blocs. Le premier concerne la supervision du travail d'élaboration de politique et le travail de la communauté. Et pour vous donner un exemple d'une priorité opérationnelle qui fait partie de ce bloc, vous êtes au courant de l'outil concernant l'intérêt public qui a été publié, c'est l'une des priorités opérationnelles qui rentre dans ce bloc.

Pour cette année fiscale 2022, nous avons également les indicateurs des abus du DNS, dont Sarah pourra vous parler. Nous allons donc guider le conseil d'administration pour aboutir à une définition commune de ce que nous avons devant nous comme abus du DNS.

Le deuxième bloc a à voir avec un rôle de supervision, encore, et c'est Danko qui s'occupe de ce bloc, nous essayons de voir comment optimiser l'exercice de rapports au sein de l'ICANN, donc améliorer la manière dont l'organisation ICANN fait rapport au conseil d'administration. Et on espère pouvoir ainsi alléger la charge de travail de l'organisation et faire en sorte que l'organisation travaille de manière plus efficace dans les rapports qu'elle fait au conseil d'administration.

Le troisième bloc : les activités. Vous vous souviendrez, le travail supervisé par Matthew et Mandla pour faire évoluer le modèle multipartite et pour faire en sorte qu'il soit plus efficace. Bien entendu, ce travail va se poursuivre, c'est quelque chose qui est en cours depuis ces derniers exercices fiscaux. Et donc on continue à travailler sur certaines questions liées à l'ATRT3 et la manière donc on peut insuffler un nouvel élan au renforcement de ce modèle multipartite.

Block 4 : la gouvernance et les responsabilités fiduciaires. À cet égard, on veut essayer de mieux comprendre les différentes recommandations découlant de l'ATRT3, Avri va travailler sur cette question et on fera évidemment rapport auprès de la communauté quand des progrès seront enregistrés.

Block 5 et dernier bloc, il a trait avec l'engagement avec la communauté et relations avec l'extérieur. Je supervise ce bloc. Il s'agit de voir comment améliorer l'organisation des réunions et notamment réunions hybrides. Comment prendre de meilleures décisions, plus éclairées, par rapport à la manière dont on peut organiser les réunions sous différents formats. Donc on a d'autres priorités dans le cadre de ce bloc. On a également les IDN et l'acceptation universelle et toutes les priorités opérationnelles liées à ces deux thématiques, sous l'égide d'Akinori, avec des efforts continus dans le domaine de la politique anti-harcèlement.

Donc voilà, du grosso modo de ce que l'on a réuni sous ces 5 blocs. Et comme toujours, nous ferons rapport à la communauté sur tous les progrès accomplis et de manière régulière. En général on le fait à

chaque réunion publique de l'ICANN. Cette fois-ci, ça a été une exception, mais on attend avec impatience de pouvoir vous donner les dernières informations sur l'évolution de ces priorités opérationnelles dans les semaines, voire mois à venir.

Je ne sais pas à qui je cède la parole maintenant, Becky ou Matthew ?

BECKY BURR:

Alors, avons-nous des questions sur ces aspects-là de la part des membres de la CPH ? Je ne vois pas de mains levées pour l'instant. Beaucoup d'informations avec ces priorités opérationnelles, mais le plus important c'est que ces priorités opérationnelles recoupent nos priorités qui découlent directement des priorités définies par la communauté. Et on attend avec impatience de pouvoir voir les résultats de ce projet pilote d'établissement de priorités qui est en cours.

Je ne vois pas de main levée, pouvons-nous passer à la troisième question ? Ha si, Sam, allez-y.

SAM DEMETRIOU:

Excusez-moi, je voulais simplement dire que je sais que le conseil d'administration va nous poser la question de savoir quelles sont nos priorités. Alors je ne sais pas si c'est le bon moment pour dire quelles sont nos priorités ou pas ? Et ensuite on les passera en revue de manière individuelle, mais on fera une pause après chaque priorité et si les membres du conseil d'administration ont des commentaires à faire ou souhaitent réagir, n'hésitez pas à lever la main et on répondra à ces interventions à mesure qu'on avancera.

ASHLEY HEINEMAN:

Alors, oui, je vais vous faire la liste des priorités de notre groupe. Alors, politique de transfert et EPDP lié à la politique de transfert est critique pour nous, pour nos opérations. Et j'aimerais que vous sachiez que ce travail avance de manière très positive. Et ce serait bien que d'autres groupes opèrent de cette manière. Mais, je vous le disais, c'est une question très importante pour nous.

Autres questions importantes et qui sont en cours depuis un moment maintenant, et qu'on aimerait voir finalisées. L'EPDP sur les données d'enregistrement, voir comment procéder de la meilleure manière vis-à-vis du SSAD. Et, ensuite, la question de l'équipe d'exactitude, et il semblerait que ce groupe ait du mal à définir un statu quo par rapport à l'exactitude des données. A priori, ça ne semblait pas difficile, mais il semblerait que ce soit plus difficile que prévu.

Autre question qui nous importe, les négociations sur les accords concernant la protection des données, on aimerait consacrer du temps sur ces questions et surtout trouver une solution à ces questions.

Je vais faire une pose et céder la parole à Sam parce qu'il y a certaines questions qui se chevauchent et il y a certainement d'autres domaines qui nous intéressent. Sam ?

SAM DEMTRIOU:

Merci. Oui, effectivement, il y a des domaines qui se chevauchent entre nos groupes de parties prenantes.

Donc, nous, la manière dont notre groupe des représentants des opérateurs de registre définit ses priorités, on les divise en différents

groupes. Le premier groupe : priorité pour notre propre groupe des représentants, et je vous l'ai dit lorsqu'on parlait de l'étude commanditée par la Commission Européenne, la principale priorité à cet égard est de poursuivre le travail que l'on a fait sur l'abus du DNS, l'atténuation de l'abus du DNS et toutes les stratégies qui peuvent y contribuer. Ce qui implique de continuer à coopérer avec d'autres parties de la communauté ICANN pour s'assurer que les choses sur lesquelles on est en train de passer du temps couvrent également les préoccupations d'autres groupes de la communauté par rapport à la question de l'abus du DNS. Et là encore, nous, opérateurs de registre, quelles sont les questions qui relèvent de nos compétences. Voilà les principales priorités du premier groupe.

Deuxième groupe, et c'est là qu'il y a chevauchement avec ce que disait Ashley, ce sont les priorités pour le travail dans lequel nous sommes engagés avec nos collègues des bureaux d'enregistrement au sein de l'organisation ICANN. Les amendements liés aux contrats RDAP sont sur le point d'être finalisés, et dans le cadre de ce travail finaliser l'amendement sur les spécifications d'accès de données groupées, ce qui permettrait d'intégrer ces données dans le projet DAAR et donc le fait que vous avez montré ce graph avec les statistiques c'est très opportun. Et ensuite on pourrait mettre en œuvre ce processus. On espère énormément pouvoir le faire cette année parce que c'est une priorité pour d'autres parties de la communauté aussi. En tout cas c'est une priorité pour nous.

Et, Ashley en a déjà parlé aussi, essayer de parvenir à une résolution sur les termes entre les parties contractantes de l'ICANN.

Et enfin, dernière catégorie de priorités pour notre groupe, priorité pour le travail de la communauté de l'ICANN. On espère y contribuer, mais ça implique toute la communauté donc les priorités dans ce domaine sont, pour le groupe des représentants de la communauté, identifier les membres qui vont siéger au panel IRP, ensuite s'assurer que des progrès sont effectués pour bien doter ce panel. Ensuite, s'assurer que l'IRT, qui a été mentionné, donne lieu à un document public disponible cette année. Donc on s'achemine vers une conclusion. Et ensuite, et dernier, s'assurer que l'ICANN finalise l'ODP pour l'EPDP phase 2 en temps et en heure avec les principaux jalons qu'on attend, sans plus de retard.

Donc voilà, en gros, les catégories, les grandes catégories de priorités. Et ensuite on a d'autres personnes du groupe des représentants des bureaux d'enregistrement qui sont d'accord avec toutes ces thématiques. Mais si les membres du conseil d'administration souhaitent intervenir, on est à votre disposition.

BECKY BURR:

Écoutez, c'est une longue liste, je vois qu'on a tous une longue liste de priorités. Ce qui montre bien tout l'intérêt de l'exercice de priorisation.

Alors, j'ajouterais à ce que vous avez dit qu'on sait que l'outil de priorisation ça n'est finalement que cela, un outil. Ce n'est pas une solution, une baguette magique, pour régler un problème. Non, c'est un outil. Mais ça ne va pas changer les choses radicalement.

On examine avec attention notre contribution à ce niveau-là et voir comment les choses évoluent.

Ensuite, par rapport aux processus qui peuvent compliquer la mise en œuvre, je pense que cet outil peut s'avérer utile. Donc je pense que parallèlement au cadre de priorisation des groupes individuels et de manière intercommunautaire, on doit être ouverts pour identifier des problèmes qui peuvent donner lieu à un manque d'efficacité ou qui peuvent donner lieu à des problèmes d'ordre juridiques.

Alors, je ne vois pas de mains levées du côté des membres du conseil d'administration par rapport aux priorités que vous avez évoquées. Je sais que vous en avez fait la liste et je sais qu'il y a chevauchement entre le groupe des représentants des opérateurs de registre et celui des bureaux d'enregistrement, mais il y a également chevauchement avec les priorités du conseil d'administration. C'est une excellente chose de voir qu'on est sur la même longueur d'onde.

MAARTEN BOTTERMAN:

J'apprécie, et effectivement je vois que nos priorités se recoupent. Mais aussi, entre nos priorités et vos priorités, bien entendu, c'est important d'organiser tout cela au sein de la GNSO. Pourquoi je dis cela ? Parce que plus on va être concrets, en termes de politiques, plus ce sera simple ensuite de les mettre en œuvre. Et tout ce qu'on peut faire pour simplifier cela et concrétiser cela, on sera ravi de le faire. Faites-le-nous savoir.

Parce que ce qu'il est important de voir c'est que parfois les choses prennent plus de temps que ce qu'on pourrait croire, si on a une approche descendante. On a parfois l'impression que c'est une interprétation, mais parfois l'objectif final est perdu de vue.

Donc je vous encourage à poursuivre cela et on a eu une conversation avec la GNSO ce matin, je suis sûr que vous l'aurez suivie, et on en est arrivés à la même conclusion, il faut tout travailler ensemble. Donc j'apprécie énormément votre travail. Merci.

BECKY BURR: Merci, Maarten. Donna ? Votre micro.

DONNA AUSTIN : Merci, Becky. Je m'excuse, je n'avais pas allumé mon micro. Tout d'abord, Becky, vous avez dit que vous êtes tout à fait consciente qu'il ne faut pas introduire des complexités ou des processus supplémentaires et qu'il faut essayer, surtout, de trouver des solutions à ces exercices de priorisation.

Cela est très important, comme on l'a dit déjà auparavant, les nouveaux processus ajoutent du temps, ajoutent de la complexité et nous devons nous assurer que nous avons tous les moyens pour atteindre nos objectifs.

Une des questions que j'ai à vous poser est la suivante. Excusez-moi... J'ai perdu le fil.

On a eu plusieurs conversations avec la communauté par rapport aux priorités et nous sommes tous en train de préparer des listes. Et on a dit que la communauté doit décider de quelles sont ces priorités. Ma question est la suivante : comment le conseil prend-il en considération les différentes priorités des différents groupes, des différentes unités

constitutives et est-ce que le conseil pourrait nous donner un retour d'informations par rapport à votre avis concernant tout ce que vous avez pu entendre ? Car le conseil a fait un exercice concernant les priorités. Alors quelles sont les prochaines étapes pour vous, dans cet exercice, et comment pouvons-nous vous aider, parce qu'il y a d'un côté le traitement des priorités, mais ensuite il y a ce que Xavier est en train de faire dans le cadre de cet effort de priorisation. Alors, la question est la suivante : que ferons-nous avec toutes ces informations que nous sommes en train de collecter ?

BECKY BURR:

Merci beaucoup, Donna, c'est une très bonne question.

Le conseil a réfléchi, a écouté et a réfléchi. Matthew, vous voulez parler un peu de cela ? Et ensuite j'aurais peut-être quelques éléments à ajouter.

MATTHEW SHEARS:

JE suis d'accord, c'était une excellente question, Donna. L'une des difficultés que nous avons rencontrées dans ce processus de priorisation c'est comment nous réunissons tout cela pour que l'on puisse avoir une compréhension de toutes ces priorités et comment mettre en place également le cadre de priorisation.

En ce moment, je ne suis pas sûr de comment les choses vont s'aligner et comment cela va se passer ou à quel moment. Mais on pourrait dire que le cadre de priorisation, une fois qu'il sera mis au point, pourrait devenir le processus qui donnerait le coup d'envoi à ce processus de

priorisation qui pourrait durer 6 mois et qui aboutirait à un budget et à des activités opérationnelles. Donc il faut aligner tous ces éléments et le projet de pilote de cadre de priorisation pourrait nous permettre d'aboutir à ces résultats.

Nous savons que nous allons encore beaucoup travailler pour arriver à ce point-là, mais je crois que nous allons pouvoir le faire.

Nous sommes en mode collecte d'informations, mais en même temps nous réfléchissons aux différentes possibilités que nous avons pour harmoniser tous ces éléments dont nous disposons.

BECKY BURR:

Goran ?

GORAN MARBY :

Les priorités, c'est une chose, mais aussi faire le travail c'est une autre chose. Comme je l'ai répété plusieurs fois, la capacité à prendre des décisions, notamment la mise en œuvre, nous pouvons prioriser tout ce que nous voulons mais après il faut mettre en place les choses.

Nous devons avoir une conversation par rapport à cela car plus les choses sont compliquées, plus ça prend du temps à être à mis en œuvre. Donc l'idée c'est d'avoir des processus de prise de décision qui puissent aider à bouger les choses plus vite.

BECKY BURR:

Merci, Goran. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ou des questions ? S'il n'y en a pas, puisqu'on voit le temps passer, on va passer à la troisième question qui est un lien avec les processus et le fait de ne pas ajouter de la complexité. On parle également de l'étape de conception opérationnelle et comment cette étape pourrait contribuer de manière positive à la mise en œuvre pour la rendre plus efficace et efficiente.

Avri, est-ce que vous pouvez répondre à cette question ?

AVRI DORIA:

Merci beaucoup. Oui, bien sûr. Bien entendu, c'est un aspect sur lequel nous travaillons. Je pense qu'avec le SSAD nous sommes encore en train d'examiner l'ODA et il y a certainement beaucoup de questions qui vont apparaître au niveau de la mise en œuvre et qui pourraient avoir un effet de ralentissement du projet.

Et donc dans cette première étape, j'ai commencé à penser : oui, c'était utile de faire cet exercice. Et beaucoup de membres du conseil d'administration ont pensé que c'était utile.

Et, ce qui m'intéresse particulièrement à l'avenir c'est le projet SubPro. Nous avons parlé énormément de cela dans le caucus Pro, nous avons eu des rapports, et je suis curieuse de savoir si cela va améliorer les choses ou les rendre plus rapides. Est-ce qu'on aura eu moins d'inconvénients, moins de bugs ? Je suis curieuse parce qu'à la fin on pourra aboutir peut-être à un certain nombre d'indicateurs qui pourraient mesurer cela.

Mais je pense que tout le monde au niveau du conseil d'administration profite de ces informations car elles nous permettent de mieux comprendre les choses. Et donc il s'agit de mettre toutes ces informations dans une espèce de paquet, définir cela et être plus transparents. Mes premières impressions c'est que c'est utile.

Est-ce qu'à la fin cela sera une amélioration au niveau de la mise en œuvre ? Est-ce que ce sera une amélioration au niveau de la qualité ? Est-ce que ce sera une amélioration au niveau du nombre de difficultés qui pourraient se poser au moment de la mise en œuvre ? Est-ce qu'on aura moins de difficultés puisqu'on les aura vus ou on y aura pensé avant ?

Voilà, j'ai beaucoup d'espoirs, bien sûr, et c'était l'idée de demander cet ODP, c'était notre attente, notre attente est que cela va nous aider à améliorer les choses. Mais il faudra attendre la fin du processus pour tirer des conclusions et savoir si vraiment cela a été plus efficace.

BECKY BURR:

Bien entendu, tout cela est encore en cours, mais je pense qu'on voit déjà, au niveau du SSAD, des informations de contexte qui nous permettent de comprendre plus rapidement les choses. Cela ne nous a pas aidés au niveau de la mise en œuvre, mais cela nous va nous aider à approfondir nos discussions par rapport à certains aspects du projet.

Danko ?

DANKO JEVTOVIC:

Un bref commentaire. J'exploitais un CC et je comprends également les inquiétudes des uns et des autres. Lorsque nous devons construire quelque chose, les résultats de nos PDP sont complexes et donc ce sont des projets difficiles et nous devons avoir une bonne compréhension de ce qu'on attend de nous.

Pour ce qui est de la construction de produits commerciaux, il y a de la conception, il y a des interactions, etc.

Dans notre cas particulier, nous élaborons une politique par rapport à ce qui doit être construit, mais pour que nous on puisse comprendre, il faut que l'on sache exactement ce que l'on demande de nous.

Donc je pense vraiment que ce processus nous aide, que le processus ODP va rendre le processus plus court et va nous aider à mieux concentrer nos efforts. Parce qu'il y a tous ces cycles qui sont basés sur le marché et qui aboutissent à un produit final. On peut les comparer avec ce que l'on est en train de faire, avec l'ODP, qui va aboutir à un produit final. Je pense que c'est très bénéfique.

BECKY BURR:

Je vois Maarten et après Sam. C'est l'ordre que je vois au niveau des mains levées.

Je voulais juste dire qu'il y a un commentaire au niveau du chat qui dit que le conseil d'administration a bien précisé ce matin, lors de sa conversation avec le conseil de la GNSO, que le processus ODP n'implique pas que l'on ne peut pas faire bouger les choses sur d'autres domaines, comme par exemple le soutien aux candidats, etc. Donc cela

peut être bénéfique également dans d'autres aspects qui peuvent donc être examinés pendant que l'ODP se poursuit.

MAARTEN BOTTERMAN: J'aimerais savoir comment vous voyez les choses également. Et j'aimerais qu'à la fin cela fasse une différence.

L'ODP en tant que tel, à mon avis, a déjà prouvé son efficacité parce que nous avons des processus très complexes. Je ne parle pas de processus simples, mais pour les processus plus complexes, cela nous donne des idées très claires par rapport à quel est le problème, quels sont les enjeux et comment nous devons nous attaquer à ces problèmes. Et tout cela en amont, bien en amont pour que nous puissions intervenir de manière précoce et aboutir à la fin à faire ce qui doit être fait de manière opportune.

Je pense que de ce point de vue-là, c'est quelque chose de positif parce que ça nous a permis de mieux comprendre les choses, étape par étape, pour savoir comment mettre en place les recommandations. Donc j'aimerais connaître votre perspective également.

BECKY BURR: Sam ?

SAM DEMETRIOU: Merci, Becky, merci Avri, Danko et Maarten pour cet aperçu ? J'admets que c'était un petit peu prématuré de poser cette question maintenant alors que l'ODP est encore assez nouveau. Il y a un ODP qui a été achevé,

l'autre est encore en cours. Mais j'apprécie vos retours par rapport à la valeur de ce processus pour vous.

Pour nous tous, en tant que communauté, il faut ne pas perdre de vue les différents commentaires que l'on entend. Nous avons entendu des retours par rapport aux besoins de continuer à améliorer les recommandations qui sont élaborées. Et tout cela rentre dans le même processus de rendre la phase de mise en œuvre plus efficace, plus efficiente, plus rapide, avec moins de possibilités de contentieux.

Je pense que nous voyons l'ODP comme quelque chose de positif en ce sens qu'elle nous permet d'avoir des moyens de communication, d'avoir davantage de retours, savoir quand les questions doivent se poser et ce que nous devons faire. Mais à l'avenir, je pense que ça vaudrait le coup, en tant que communauté, de penser comment nous pourrions faire en sorte que les ODP deviennent moins nécessaires, c'est-à-dire en cadrant davantage notre travail, en étant plus concis lorsque nous élaborons des recommandations ou faisons des révisions. Et ensuite, le processus dans son ensemble pourrait être plus facile.

Je répète, je ne dirais pas que le CPH propose quelque chose de différent à l'ODP, mais l'idée, à partir de ce que j'ai entendu, c'est qu'il s'agit d'un processus en cours et que nous devons voir l'ODP comme un outil, mais cela ne devrait pas nous empêcher de poursuivre notre travail dans tous les autres aspects, que toutes les autres parties continuent d'améliorer la manière dont elles travaillent et la manière dont elles élaborent des recommandations.

BECKY BURR:

Oui, vous avez tout à fait raison, Sam, c'est un outil et dans la mesure où on peut avoir des recommandations viables, claires et qu'on peut bien comprendre quelles sont les difficultés technologiques et autres qui se posent, alors l'ODP s'avèrera moins nécessaire. Mais je pense que, pour l'instant, l'ODP peut nous aider à comprendre comment est-ce qu'on peut avancer dans le cadre du processus d'élaboration de politique. Tout cela est étroitement lié. Donna ?

DONNA AUSTIN :

Sam a raison lorsqu'elle parle de la portée, du cadrage et du fait d'élaborer des recommandations qui puissent être mises en œuvre. Mais, d'une certaine manière c'est ce qu'on a essayé de faire avec l'EPDP 3.0 pour, justement, essayer de régler en amont toutes ces questions. Et je pense que lorsqu'on analyse les choses, il y a quelques années quand on s'est aperçu que certaines révisions donnaient lieu à beaucoup trop de recommandations, c'est finalement le constat qu'on a fait. Et je pense que c'est vrai.

Mais en parlant avec le président de l'EPDP sur les IDN j'ai pris conscience du fait que c'est important d'avoir des recommandations qui puissent être mises en œuvre, mais je dirais, et surtout Edmond ou quiconque fasse partie de l'équipe de rédaction ne vous offusquez pas de ce que je vais dire, mais vous devez répondre à un certain nombre de questions complexes qui vous ont été posées au préalable. Et ça, ça donne lieu à des défis pour parvenir à un consensus au sein du groupe de travail.

Donc, trouver un texte équilibré, ça pourrait s'apparenter parfois à l'élaboration du communiqué du GAC, et c'est très difficile de trouver les bons termes pour une recommandation parce que vous devez, un petit peu, trouver un équilibre et que tout le monde soit sur la même longueur d'onde.

Mais il y a également des agents de liaison du conseil d'administration, à cet EPDP, et donc ces agents de liaison du conseil d'administration ont un rôle à jouer lorsque ces recommandations sont élaborées, voir si elles peuvent être mises en œuvre du point de vue du conseil d'administration ou peut-être que pendant l'élaboration du rapport initial l'agent de liaison du conseil d'administration pourrait faire part de son sentiment auprès des membres du groupe de travail.

Donc il y a beaucoup d'éléments qui entrent en jeu. Mais en fait, il y a aussi un autre aspect à cette question, c'est toutes les compétences des gens qui travaillent en développant un mandat. Ça n'est pas une chose simple à faire. Mais je me demande si ceux qui sont en train d'élaborer les termes de référence au mandat de tel ou tel groupe sont réellement habilités pour le faire, ont les compétences nécessaires pour le faire. Ça fait longtemps qu'on fait cela maintenant, et je pense qu'on a du mal, en fait. Merci.

BECKY BARR:

Oui, je pense que ça ne fait pas l'ombre d'un doute, Donna, vous avez raison. Avri ? Edmond, pardon.

Oui, alors Edmond, excusez-moi.

EDMON CHUNG:

Merci, Becky et merci Donna d'avoir soulevé ce point. Je pense que c'est une bonne idée, j'en prends dument note et je vais comment au sein du groupe de travail sur l'acceptation universelle et les IDN ont peut continuer à amener certaines idées et le point de vue du conseil d'administration dans cette question.

Et j'ai participé au groupe pour élaborer la charte et je ne veux pas me dédouaner mais sachez que c'est un effort collectif et ce que vous avez dit c'est vrai. J'ai d'ailleurs siégé dans ce groupe avant de siéger au conseil d'administration et moi aussi j'ai pu observer toutes les difficultés que vous avez mentionnées.

Mais d'après ce que j'ai entendu, le plus important c'est voir comment les recommandations peuvent être mises en œuvre, dans quelles mesures les opérations sont viables. Et il faut le faire très tôt dans le processus. Et il faut avoir le personnel compétent, comme vous l'avez dit.

BECKY BURR:

Merci. Alors, avant de donner la parole à Avri, Chris a parlé d'un cadre de recommandations, c'est ce que disait Chris Disspain sur le chat et nous avons un document de discussion pour faire en sorte que les recommandions de la communauté soient plus efficaces. Il y a eu un projet de document qui suggère un test SMART, dont parle justement Chris sur le chat. Et nous en sommes d'accord.

Avri ?

AVRI DORIA:

Oui, je suis assez d'accord avec ce que disait Sam, pour savoir comment aborder tout cela comme un tout et non pas de manière séparée.

On vient de nommer un agent de liaison du conseil d'administration au groupe PDP et il ne s'agit pas de tout modifier, mais plutôt de poser des questions plutôt que de faire des déclarations. Et si on a quelqu'un qui vient, fait une déclaration plutôt que de poser des questions, ça ne va pas marcher. Et en termes de nuances c'est important de le dire, parce que l'un des problèmes que l'on rencontre souvent c'est lorsqu'au sein d'un groupe on ne peut pas se mettre d'accord et on choisit un terme sur lequel on ne peut pas se mettre d'accord parce que chacun a sa propre interprétation de ce terme. Et à chaque fois qu'on trouve une définition ambiguë de quelque chose, on solutionne le problème en disant : on s'en occupera plus tard.

Donc, la manière dont on règle ce genre de chose, il faut éviter, il faut éviter de procéder de cette manière dont on a toujours procédé, c'est-à-dire laisser pour plus tard tout ce qui prête à controverse.

BECKY BURR:

Oui, tout à fait d'accord. Et je vois qu'il y a approbation par rapport à ce que disait Avri, à 100 % sur le chat.

Et par rapport à l'agent de liaison du conseil d'administration, le conseil d'administration a travaillé sur la question du rôle de cet agent de liaison du conseil d'administration et ça, ça dépend d'un processus à l'autre.

Je pense qu'on est en train d'apprendre et on essaie de comprendre comment est-ce qu'on peut contribuer à ces processus de manière constructive, sans pour autant porter atteinte aux principes des statuts constitutifs qui sont ceux de l'ICANN.

Et je pense que progressivement on s'améliore, mais c'est encore quelque chose de nouveau et on va continuer à apprendre.

Mais, Donna, pour répondre à ce que vous disiez, je pense qu'on a tiré beaucoup d'enseignements de l'EPDP et en tout cas l'un des principaux enseignements que moi j'ai tiré, c'est qu'on aurait pu, probablement, s'assurer que tout le monde comprenait bien les implications de la transition entre le système qu'on avait avant et le SSAD. Expliquer ce que voulait dire cette transition, quelles étaient ces implications. Et si on avait fait cela, on aurait probablement évité tous les problèmes à la fin du processus et écouter les gens jeter un cri d'horreur en disant : non, ce n'est pas possible qu'il y ait toutes ces implications.

Donc, encore une fois, on est toujours en train d'apprendre.

Je ne vois pas de main levée, même si c'est une question importante. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ?

Sam, allez-y.

SAM DEMETRIOU:

Merci. Écoutez, ça ne porte pas vraiment sur la discussion en cours sur l'ODP et l'amélioration des recommandations, mais ça s'inscrit plus sur la question d'améliorer l'efficacité et l'efficience du processus de mise

en œuvre dans son ensemble. Et, à cet égard, je sais que certains dans notre groupe ont d'autres idées à partager sur cette question, donc je vous invite à intervenir si vous le souhaitez pour parler de toutes ces questions. Parce que je sais que dans nos discussions internes il y a un certain nombre d'idées qui ont émergées lorsqu'on a analysé les questions posées par le conseil d'administration.

Et donc, reconnaître tout ce dont on a parlé jusqu'à présent pour parvenir au point de mise en œuvre. Une fois que le processus donne lieu à la mise en œuvre, certaines des idées dont on a parlé a été par exemple fixer des dates butoirs, des calendriers normalisés en termes de procédure de mise en œuvre, reconnaître qu'il peut y avoir des ajustements, mais d'une manière générale comprendre que la mise en œuvre devrait durer 12 mois. C'est un exemple, et ensuite il faut voir dans la pratique comment cela se passe. Mais en tout cas avoir un principe de base, que les délais soient bien compris et soient convenus. Ça c'est un premier aspect, donc des calendriers et des délais normalisés, ça vous permet de fixer des objectifs plus clairs.

Et, autre suggestion qui a émergé de nos discussions, c'est que de la même manière que la GNSO s'engage dans l'EPDP 3.0, voir la manière dont on peut améliorer le processus d'élaboration de politique en voyant quelles sont les lignes directrices qui existent en termes de mise en œuvre. On sait que tout le monde a beaucoup de travail à faire, chaque groupe a ses propres priorités, mais à un moment donné, dans un avenir plus ou moins proche, avec la communauté et le personnel pouvoir réviser tout cela, ces lignes directrices et voir si on peut trouver

des moyens plus efficaces pour aider la communauté à avancer et mettre en œuvre tous ces projets.

Ça, ça pourrait être un autre domaine à explorer pour être plus efficace et faire en sorte que nos processus soient plus efficaces.

Mais encore une fois, j'ai un petit peu accaparé la parole, donc si mes collègues souhaitent intervenir, levez la main, il nous reste encore 13 minutes, donc allez-y, c'est le moment.

BECKY BURR:

Sam, par rapport à ce que vous avez dit, nous avons également identifié le processus IRT comme quelque chose qu'il faut analyser pour voir qu'il n'y ait pas d'obstacles à la mise en œuvre ou d'obstacles qui ne sont pas nécessaires ou qui découlent de la manière dont nous avons mis en place les choses.

Si vous me permettez, nous voudrions partager avec vous certaines conversations que nous avons eues par rapport au travail de cadrage de l'exactitude. Pendant l'atelier du conseil d'administration nous avons eu l'occasion d'échanger par rapport à ce sujet et nous allons poursuivre ces discussions.

Pour ceux d'entre vous qui font partie de l'équipe de cadrage de l'exactitude, et je sais que vous êtes nombreux ici, il faudrait donc reconnaître que nous ne disposons pas d'une information de base par rapport à la portée des inexactitudes, quelles sont ces inexactitudes, quelle est leur prévalence dans l'ensemble des données et par rapport à l'objectif pour lequel ces données ont été recueillies.

L'ICANN n'a pas été proactif par rapport à cela depuis la mise en vigueur du RGPD et donc nous avons des données qui remontent à l'année 2018. Et il semble très difficile de cadrer un problème sans le cadrer vraiment.

Donc nous essayons de réfléchir et de voir comment nous pouvons contribuer, comment nous pouvons fournir des données. Il est clair que l'ICANN a demandé aux opérateurs de registre de fournir des données lorsqu'il y a des plaintes spécifiques, mais il est moins clair comment nous pouvons, de manière proactive, analyser les données et obtenir les réponses que nous souhaitons obtenir.

Excusez-moi, j'ai perdu le fil. Parce que je suivais le chat.

Nous avons demandé donc à l'organisation d'élaborer des scénarios possibles et de chercher des orientations de la part du comité européen de la protection des données afin de savoir comment l'ICANN pourrait identifier un échantillon de données pour analyser et sur lesquelles nous pourrions tomber d'accord afin de bien cadrer la question de la priorisation et des données.

Et on en a parlé en détail pour ramener la discussion en cours avec la CPH, pour voir quelles sont les responsabilités pour parvenir à une conclusion réussie avec un peu plus d'énergie. Et je pense d'ailleurs que vous allez avoir de nouvelles informations par rapport à cela puisqu'il y a une réunion prévue juste après l'ICANN 73.

Mais si nous voulons avoir des orientations de la part du conseil européen de protection des données pour dire : voilà, nous avons ce programme de recherches en Europe en cours, etc., et bref, quels que

soient les arguments qu'ils nous donnent, il n'en demeure pas moins qu'il faut qu'il y ait accord sur l'échange de données, et ça, ce sera de toute façon nécessaire. Et j'espère qu'on pourra parvenir à une conclusion sur toutes les questions liées à un accord en termes de données, un peu plus large. Mais il va falloir créer un accord relatif aux données plus limité, pour permettre ce transfert de données pour créer une ligne de base à ce niveau-là.

Alors peut-être que vous aurez des questions à me poser là-dessus, il nous reste encore quelques minutes pour aborder ces questions. Comme je vous l'ai dit, c'est une idée qu'on a évoquée au cours de notre atelier de travail. Et on a pensé qu'on pourrait obtenir le soutien, par exemple du GAC, sur cette question pour nous assurer qu'il y a des articulations par rapport au fait de savoir si ces intérêts sont légitimes.

Écoutez, je vais faire une pause pour voir s'il y a des mains levées. Ce n'est pas le cas.

Maxim, non, nous ne pensons pas que les criminels utilisent des informations exactes.

ASHLEY HEINEMAN:

Je pense que c'est un exemple d'une bonne manière d'essayer de traiter ce problème, parce que je sais qu'il y a des inquiétudes générales par rapport à cela, car nous nous retrouvons en train de fonctionner dans l'hypothèse qu'il y a un problème mais sans avoir les données qui nous prouvent qu'il y a un problème. Et en fait ces conversations, notamment lorsqu'on consacre autant de ressources, de temps et d'efforts à ces

exercices, il faudrait donc d'abord identifier que le problème existe et savoir quelle est sa portée. Je pense ça, c'est très important.

BECKY BURR:

Il y a des questions dans le chat par rapport à la conformité contractuelle, pourquoi devons-nous faire cet exercice alors qu'il y a la conformité contractuelle pour s'assurer que cela soit respecté ?

Donc dans cet exercice de cadrage, nous devons bien entendu savoir où se trouve le problème, s'il y en a un, la portée de ce problème, etc. Mais il est critique que nous puissions collecter suffisamment de données dont on est d'accord qu'il s'agit d'informations fiables, que nous demandions donc aux bureaux d'enregistrement quel pourcentage d'inexactitudes ils identifient dans leur base de données. Et je pense que nous allons obtenir des données fiables. Mais, on sait que ce sont des données qui peuvent ne pas être fiables pour d'autres parties de la communauté, que d'autres parties de la communauté ne considèrent pas comme étant fiables.

Donc il faut voir si on travaille avec des inexactitudes que l'on signale ou bien des inexactitudes qui sont identifiées à partir des examens mis en place à partir de l'UDRP.

Je crois que nous devons nous mettre d'accord pour pouvoir faire avancer les choses.

Sam, s'il te plait.

SAM DEMETRIOU:

Merci beaucoup, Becky. Je voulais soutenir tous les points que Ashley a évoqués. S'il y a des mesures que nous pouvons prendre pour nous assurer que les discussions sont basées sur des faits et sur des données, je pense que tout cela est bienvenu pour la chambre des parties contractantes. Nous voulons travailler sur ce type de choses.

Mais je pense qu'il est critique que tout le monde se mette d'accord par rapport à ce que c'est, quel est le problème. Toute tentative d'obtenir plus d'informations et de clarté, cela va nous aider à identifier le problème et à savoir comment apporter une solution. Je pense que nous sommes sur la bonne voie si on fait tout cela.

Ensuite il faudra voir les détails pour y arriver, mais nous sommes prêts à nous engager dans ces discussions.

BECKY BURR:

Merci, Sam. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires. Je serais ravie de poursuivre des discussions par rapport à ces questions.

Très bien, je ne vois pas d'autres mains levées. Je pense que nous avons entendu quelles sont vos priorités, vous avez vu nos questions. Et nous arrivons à la fin de notre séance de 90 minutes. C'est toujours excellent de pouvoir échanger, de nous rencontrer, de dialoguer. Et j'espère que nous allons bientôt le faire en personne ou en mode hybride.

Merci beaucoup à tous d'avoir participé à cette séance, Sam, Ashley. Je vois Alan qui a levé la main. Nous allons donc peut-être le laisser parler.

ALAN WOODS: Par rapport à l'abus du DNS, je sais que c'est un sujet difficile et je voulais seulement dire que si vous voulez nous utiliser comme ressources dans le travail que vous faites au sein du caucus, nous sommes prêts à vous aider, si vous avez des idées sur la manière dont nous pourrions nous rendre utiles pour vous, si vous avez des sujets sur lesquels vous voulez que nous travaillions, nous sommes prêts à vous aider. Voilà.

BECKY BARR: Merci beaucoup Alan. Sam et Ashley, les mots de la fin.

SAM DEMETRIOU: Je vais être brève, je vais remercier tout le monde pour votre temps, ces discussions. Par rapport à ce qu'Alan a dit, nos portes et nos emails sont toujours ouverts pour pouvoir vous aider. Merci à tous.

ASHLEY HEINEMAN: C'est une excellente opportunité de pouvoir discuter et ce que l'on veut tous c'est être constructifs pour obtenir des résultats. Je pense que le dialogue est toujours un bon moyen d'y arriver. Donc merci à tous.

BECKY BARR: Merci à tous et je vous souhaite une bonne conférence.

MAARTEN BOTTERMAN: Au revoir, et excellentes discussions.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]